RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER — DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967

KLÉBER LOUSTAU

Député sortant

Conseiller Général — Maire de Selles-sur-Cher

Candidat de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste

Remplaçant éventuel : **Louis BOICHOT,** Vice-Président du Conseil Général

Electrices, Electeurs,

Elu député pour la première fois le 2 Juin 1946, il y a maintenant plus de vingt ans, la plupart d'entre vous me connaissent et pour aucun je ne suis un inconnu.

Mon souci constant a été de servir les intérêts supérieurs du pays sans, pour autant, négliger celui de notre belle région.

Les problèmes intéressants la Sologne et la Vallée du Cher ont toujours retenu mon attention et je n'ai laissé passer aucune occasion de demander aux pouvoirs publics de leur apporter des solutions efficaces.

Mes permanences hebdomadaires, le samedi à Romorantin-Lanthenay (13, rue de l'Ecu) et le lundi à Selles-sur-Cher (Mairie) ainsi que celles que j'ai tenues tous les ans à la mairie de chacune des communes de la circonscription, m'ont permis de m'entretenir avec de nombreuses personnes et de me faire une idée précise des besoins de la population.

Par ailleurs, en intervenant fréquemment à la tribune de l'Assemblée Nationale, je crois avoir rempli au mieux mon mandat.

C'est donc avec confiance que je sollicite à nouveau vos suffrages.

Durant les quatre années qui viennent de s'écouler, nous nous sommes opposés, mes amis et moi, à la politique du gouvernement actuel, lequel a été systématiquement soutenu par la majorité parlementaire U. N. R. - U. D. T.

Le non respect de la Constitution ; la menace d'une crise économique, génératrice de chômage ; la contrainte qu'exerce l'Etat sur les départements et les communes ; une fiscalité de plus en plus lourde et injuste ; la substitution de la propagande gouvernementale à l'information dans les émissions de radio et de télévision ; l'atteinte portée aux libertés syndicales ; la crise agricole et viticole qui s'aggrave sans cesse ; le scandale du logement ; une politique étrangère basée sur un nationalisme périmé qui isole notre pays prouvent combien nous avons eu raison.

Il est en effet incontestable que depuis 1963 l'élan économique a été cassé par un plan de stabilisation qui, conçu pour six mois, s'éternise.

C'est cette politique qui aboutit à la stagnation économique, c'est-à-dire à l'abaissement du pouvoir d'achat des travailleurs, aux fermetures d'usines, aux licenciements, aux réductions d'horaires, à l'appauvrissement des agriculteurs et des viticulteurs, au marasme pour le commerce et l'artisanat, à la misère pour les personnes âgées, au manque d'emplois pour les jeunes que défend M. Thyraud qui, cette fois encore, se présente contre moi.

Après deux échecs retentissants, l'un aux élections législatives de 1962, l'autre aux dernières élections sénatoriales, M. Thyraud qui fut aux élections au Conseil Général du 21 Octobre 1962 " Candidat Indépendant et de Progrès Social " et en Novembre de la même année " Candidat U. N. R. " aux élections législatives puis " candidat pour un département prospère et des communes vivantes " aux élections sénatoriales du 26 Septembre 1965, prend maintenant l'étiquette " Cinquième République ". M. Thyraud change d'étiquette selon les circonstances, mais son appartenance politique est toujours la même. Il reste membre de l'U. N. R., parti politique soumis inconditionnellement au pouvoir personnel, dont il était encore tout récemment le Secrétaire Général pour le Loir-et-Cher.

Pour ma part, je me refuse à choisir entre les méthodes d'antan et le pouvoir personnel. Le régime démocratique fonctionne normalement dans d'autres pays. En France, il doit en être de même.

MON PROGRAMME :

I. -- DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES & STABLES UNE SOCIÉTÉ DE CITOYENS LIBRES

La manière dont la Constitution de 1958 a été appliquée depuis Huit ans a fait l'unanimité des démocrates contre le fonctionnement actuel des institutions. Il faut donc procéder à une révision constitutionnelle, ayant pour objet d'écarter les risques d'arbitraire au sommet de l'Etat, d'assurer la stabilité des institutions, de garantir l'équilibre des pouvoirs et de sauvegarder les libertés publiques et individuelles.

Pour assurer la stabilité et la continuité du Pouvoir, nous proposons :

1° - L'établissement d'un contrat de législature entre le gouvernement et la majorité de l'Assemblée Nationale à l'occasion de l'investiture du Premier Ministre.

2° - la dissolution obligatoire en cas de crise ministérielle.

Il s'avère urgent de rétablir le droit à l'information.

La radio et la télévision comptent aujourd'hui parmi les moyens d'information, de culture et d'éducation permanente les plus puissants. Elles doivent être mises au service du public et de la nation. Le scandale actuel qui fait que la radio et la télévision constituent un enjeu et un instrument de lutte pour le Pouvoir doit cesser.

Les franchises locales et les libertés syndicales doivent être rétablies.

Enfin une amnistie totale devra mettre fin à toutes les séquelles des malheureux événements d'Algérie.

II. — LA PAIX DANS UN MONDE ORGANISÉ

La construction de la Paix, le bien le plus précieux des hommes, exige :

— le règlement pacifique des conflits par l'arbitrage international ;
— la participation de la France à la Conférence de Genève sur le désarmement ;
— la signature des accords de Moscou sur la cessation des expériences nucléaires ;

— la non prolifération et la non dissémination des armes nucléaires ;
— la sécurité collective et la coexistence pacifique avec lesquelles la force de frappe nationale, ruineuse, n'est pas compatible ;
— une véritable organisation de l'Europe sur les plans économique et politique, comportant la mise en place d'institutions communautaires efficaces.

Il va de soi que nous considérons que la France a le devoir d'assurer sa sécurité. A ce sujet, les établissements d'état travaillant pour la défense nationale ne doivent pas disparaître. C'est dans cet esprit que je suis intervenu à la tribune de l'Assemblée Nationale pour demander le maintien de l'Atelier de chargement de Salbris et de l'Entrepôt de Réserve générale de munitions.

III. — UNE ECONOMIE DYNAMIQUE

La pire des injustices sociales est la hausse inconsidérée des prix. Or la France est première pour la hausse des prix. L'indice du prix de détail à Paris se situait en 1958 à 176,2. Fin 1966, il était à 240. La monnaie a donc perdu en huit ans, plus d'un tiers de son pouvoir d'achat intérieur.

Par contre, la France est dernière pour la production industrielle parmi les pays européens.

De plus, avec la Cinquième République que défend M. Thyraud, la charge fiscale est passée de 4.200 milliards en 1958 à 10.816 milliards en 1967. De sorte qu'aujourd'hui la pression fiscale représente plus de 25 % du revenu national. Ce taux est le plus élevé des nations occidentales.

Cette fiscalité n'est pas seulement pesante, elle est antidémocratique. La Cinquième République a considérablement aggravé l'inégalité devant l'impôt.

Je ne citerai aucune statistique, mais tous les salariés, les agriculteurs, les viticulteurs, les artisans, les petits commerçants peuvent se rendre compte de façon concrète que l'impôt qu'on leur réclame augmente bien plus vite que leurs salaires ou leurs maigres revenus.

Cette situation doit se redresser par une fiscalité plus juste comportant l'établissement d'une structure d'impôt qui assure une assiette effective et des simplifications massives.

Il s'agit de mieux répartir l'impôt plutôt que d'en accroître le produit. En particulier, il est équitable et rationnel de limiter la hausse automatique qui résulte de l'application d'une progressivité constante sur des revenus en hausse apparente. Il faut appliquer une détente du barème.

En matière économique, nous pensons que le Plan dont on parle beaucoup doit être élaboré par voie de dialogue et de consultation et soumis à la décision du Parlement. La décentralisation industrielle, l'aménagement des campagnes, le développement régional, doivent devenir des réalités. Un effort d'investissement est indispensable. Sur le plan financier, les collectivités locales (communes et départements) devront bénéficier d'une simplification des anciennes contributions et de la totalité du prélèvement sur les salaires.

IV. - UNE VÉRITABLE POLITIQUE AGRICOLE ET VITICOLE

Depuis de longues années, je consacre une large part de mon activité parlementaire aux questions agricoles et viticoles.

Le pouvoir personnel a supprimé l'indexation des prix agricoles que j'avais contribué à instituer (j'ai été signataire, en 1957, comme membre du gouvernement, des décrets d'indexation).

Il faut créer d'urgence les conditions qui permettront le rapprochement progressif du revenu de l'agriculture et des autres catégories du pays.

L'Agriculture solognote, particulièrement défavorisée, doit être aidée et encouragée.

En ce qui concerne la viticulture qui connaît un véritable marasme, il est notamment nécessaire :
— de supprimer les importations de vins étrangers ;
— de diminuer considérablement la fiscalité qui pèse sur le vin ;
— de réduire les impôts frappant les exploitations viticoles ;
— d'autoriser la replantation préalable ;
— de mettre fin aux mesures abusives de blocage.

V. — JUSTICE SOCIALE : EMPLOI & LOGEMENT

A — **Travail et Emploi :** politique préventive de reconversion - Révision périodique des conventions collectives - Elargissement des attributions des Comités d'entreprise - Suppression des zones de salaires - Liaison de l'évolution du S. M. I. G. et du produit national.

B — **Santé :** Extention, modernisation et adaption du secteur public hospitalier (équipement, personnel, recherches).

C — **Droit au logement :** le nombre des logements sociaux construits est passé de 187 500 en 1959 à moins de 155 000 en 1965. Poursuivant les conquêtes sociales en matière d'éducation, de travail, de santé, nous considérons comme fondamental le droit au logement. Notre objectif est d'en construire 600 000 par an.

D — **Promotion de la Femme :** Modification de la loi de 1920. Remboursement à 100 % des congés de maternité. Développement de l'emploi féminin. Centres de protection maternelle et infantile - Egalité juridique.

E — **Exercice de la Solidarité nationale :** Aide aux handicapés - Abaissement de l'âge de la retraite - Rapport constant pour les retraites des victimes de guerre et les anciens combattants - Reconnaissance effective du titre d'ancien combattant aux anciens combattants d'Afrique du Nord - Indemnisation des rapatriés et spoliés d'Algérie - Relèvement des allocations servies aux personnes âgées et application des propositions de la Commission Laroque.

VI. — EDUCATION NATIONALE

Nous estimons que la grandeur nationale ne dépend pas de la puissance de destruction de nos bombes, mais de notre culture, de la force d'expansion de nos idées, de notre science, de notre technique.

C'est pourquoi nous considérons qu'il faut donner à l'Education Nationale la priorité des priorités. Ainsi nous pourrons donner à la jeunesse toutes ses chances.



Electrices, Electeurs,

Telle est la politique que je vous propose pour restaurer la démocratie, défendre les libertés, rétablir la souveraineté du peuple, animer notre circonscription et donner à nos villes et à nos campagnes toutes leurs chances d'expansion économique et de progrès social.

Pas d'absentions le 5 Mars !

Vive la circonscription de Romorantin-Lanthenay !
Vive la République !
Vive la France !

IMP. R. MARCHAND, ST-AIGNAN - 2-1967